



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA MER



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

PLAN DE RELANCE ANIMAUX DOMESTIQUES

Introduction

Le **plan de relance** annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020 comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière, puisque **1,2 milliards d'euros sont dédiés à cet accompagnement**, auxquels s'ajoutent les mesures transversales du plan de relance dont bénéficieront également les acteurs des secteurs agricole, alimentaire et forestier.

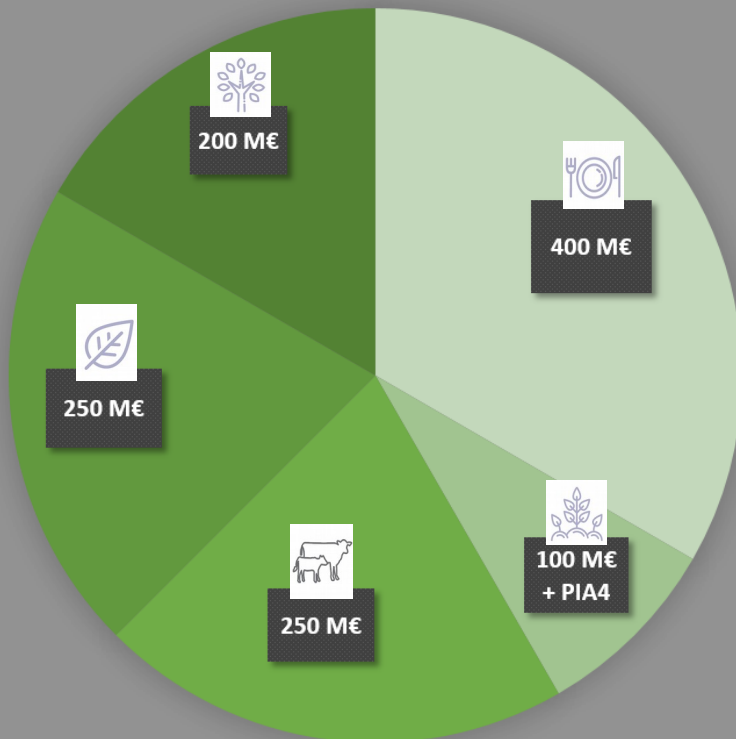
1,2 milliard €

spécifiquement dédié à nos agricultures,
nos agriculteurs et aux consommateurs

**Le volet agricole complète les mesures
du plan de relance gouvernemental qui bénéficient aussi
aux acteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire :**

*soutien aux entreprises, apprentissage,
soutien à la R&D par le programme d'investissements d'avenir (PIA),
rénovation thermique...*

Répartition des crédits (1,2 milliards d'euros) pour les mesures du volet agricole du plan de relance



- Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous
- Stratégie nationale sur les protéines végétales
- Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal
- Renouvellement et développement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique
- Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer

1. Soutien à la structuration des associations via les têtes de réseau (ie. soutien à l'ingénierie – appui à la constitution des dossiers par les associations de leurs réseaux)

2. Soutien de projets locaux de refuges et associations pour l'accueil et la stérilisation d'animaux :

Aide aux refuges pour l'accueil des animaux en fin de vie et abandonnés (ie. soutien à l'investissement matériel / infrastructure des refuges): rénovation/extension . Aide jusqu'à 100 % des dépenses . Plancher 2000 €/plafond 300 000 €.

Soutien aux associations pour la **stérilisation des chats / chiens** (ie. prévention des abandons): matériel de capture, frais de stérilisation (convention avec la collectivité)

3. **Soutien aux soins vétérinaires pour les propriétaires les plus démunis :**

Soutien à la **médecine vétérinaire solidaire** – subvention pour les soins vétérinaires aux animaux des plus démunis via des associations départementales vétérinaires Vet pour tous: en 2021 puis reprise par une fondation. Bénéficiaires minima sociaux.

Soutien à la création de dispensaires vétérinaires adossés aux centres du SAMU social / d'écoles vétérinaires

4. Création d'un observatoire national social et économique du bien-être des animaux de compagnie

Volet A – Soutien à la structuration : associations de protection animale –
Association ayant plus d'un an d'existence respectant les réglementations

Volet B – Soutien de projets locaux :

Association régulièrement déclarée ayant plus d'un an d'existence

Associations de protection animale œuvrant pour la prévention des abandons
(stérilisation)

Associations départementales vétérinaires – sous validation par le CNOV

1,4 M€ sur les 14M€ pour les Outre mer. Clé de répartition : population/
associations.

Réunion: 300 000 euros